

Règlement de l'appel à projets Manifestations scientifiques 2018

OBJET

Soutien aux manifestations scientifiques

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée favorise l'organisation de manifestations nationales et internationales à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire afin d'accroître le rayonnement de la recherche régionale, de favoriser les échanges entre les chercheurs et avec les entreprises, de stimuler et valoriser les résultats de la recherche, source d'innovations, et permettre leur diffusion dans la société.

VOUS ETES

Les bénéficiaires éligibles sont les suivants :

- Un établissement public de recherche ou un établissement privé chargé de mission de service public en enseignement supérieur / recherche de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ¹.
- Une association (régionale ou extra-régionale).

VOUS VOULEZ

Organiser une manifestation remplissant l'ensemble des conditions d'éligibilité suivantes :

- Manifestation à caractère scientifique,
- se déroulant en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- ayant lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018,
- prévoyant un minimum de 100 participants,
- avec une participation effective de chercheurs régionaux (dans le comité d'organisation, comité scientifique, comme chairman,...),
- et présentant un avis motivé d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche régional (université, grande école, organisme de recherche,...) différent du bénéficiaire sollicitant une aide de la Région.

Ne sont pas éligibles : les réunions de travail ou manifestations internes aux structures locales, les Ecoles d'été ou équivalents, les manifestations culturelles ainsi que les rencontres entre branches professionnelles.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Sélection :

Les projets devront remplir les conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus. Une évaluation, de la qualité scientifique des manifestations (comités, scientifique, de lecture,...), de la part d'internationaux, des liens avec les partenaires socio-économiques (taux de participants non académiques / stands d'exposition,...), ainsi que la présence de doctorants, post-doctorants dans le comité d'organisation, l'adaptation du format de la manifestation pour les jeunes chercheurs (posters, plage de conférence,...), sera établie par les services instructeurs régionaux.

Toutes les candidatures remplissant les conditions d'éligibilité peuvent ne pas être retenues en fonction du budget régional.

Une attention particulière sera portée aux manifestations :

- Contribuant aux thématiques 3S de la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée,
- Mettant en collaboration des équipes de recherche publiques des académies de Montpellier et de Toulouse,
- Se déroulant dans les villes universitaires d'équilibre.

La décision de financement est prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional. Les résultats seront adressés par courrier après le vote de l'Assemblée régionale de décembre 2017. La Région reste à votre

¹ Aucune demande de société privée, y compris les agences chargées de l'organisation de colloque, ne pourra être examinée.

disposition pour vous informer du suivi de votre dossier.

Montant de la subvention :

La subvention régionale est plafonnée à 25% de l'assiette éligible et son montant est plafonné en fonction du nombre de participants dans la limite du budget alloué par la Région pour ce dispositif :

- 3 000 € (manifestations dont le nombre de participants est inférieur à 200)
- 7 500 € (manifestations dont le nombre de participants est compris entre 201 et 500)
- 20 000 € (manifestations dont le nombre de participants est supérieur à 501)

Attention : si le montant des dépenses éligibles prévu n'est pas atteint, le montant du soutien régional sera recalculé au prorata.

Dépenses éligibles :

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement liées directement à l'organisation de l'événement (location de salle, frais de restauration (limités à 15€/personne/repas), frais d'hébergement (limités à 60€/personne/nuit), frais de déplacement, frais de communication, frais de personnel contractuel (CDD)...

Ne sont pas éligibles : les dépenses d'investissement, les frais de gestion, les frais de personnels statutaires ou permanents.

Ces dépenses doivent être payées exclusivement par le bénéficiaire de la subvention et engagées à partir de la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Cas particulier : dans le cas où le colloque est organisé par un laboratoire mixte sous tutelle de plusieurs Etablissements, la Région peut prendre en compte la facturation de ces différents partenaires financiers dans la mesure où un justificatif stipulant ces tutelles (exemple : décisions du B.O portant création et renouvellement de l'unité) est joint au dossier de candidature et ce partenariat inscrit dans l'acte attributif de la subvention.

Païement :

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire.

Les modalités de versement des subventions et les pièces nécessaires à ces versements sont conformes au nouveau Règlement de gestion des financements régionaux de la Région Occitanie.

Le détail de ces informations sera fourni dans l'acte attributif de subvention (arrêté) remis aux bénéficiaires après le vote des subventions par l'Assemblée régionale délibérante.

Obligations en termes de communication :

Le soutien de la Région devra être mentionné par le bénéficiaire au moyen de supports appropriés : apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication (logo à télécharger sur le site de la Région : <http://www.laregion.fr>) ; mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale et remerciements dans les articles de presse ; mise en place d'objets de communication sur les lieux du colloque.

Les demandes de dotations sont à adresser au minimum un mois avant la date de l'évènement à sylviane.dauriac-ribeiro@laregion.fr

De plus, l'organisateur de l'événement peut inviter la Présidente de la Région ou l'un de ses représentants, à prendre la parole aux cérémonies officielles d'ouverture ou de clôture, ainsi qu'aux conférences de presse éventuelles. A cet effet, une lettre d'invitation devra être adressée par courrier, au moins trois mois à l'avance, à l'attention de la Présidente de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée :

Adresses (selon le lieu où se déroule la manifestation) :

Hôtel de Région – site de Montpellier – 201, avenue de la Pompignane – 34064 Montpellier cedex 2

Hôtel de Région – Site de Toulouse – 22, bd du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9

L'organisateur de la manifestation doit se rapprocher de l'organisme bénéficiaire qui saisira la demande. L'organisme bénéficiaire remplit le dossier de candidature et l'envoi à la Région sur la plateforme LT-sub (étape 1 à 8). Une fois le dossier instruit par les services de la Région, seul l'organisme bénéficiaire associé à la demande de subvention aura accès au dossier sur LT-sub.

- **Etape 1 : L'organisme bénéficiaire prend connaissance du texte de l'appel à projets** sur la plateforme LT-sub: <http://sesamesubventions.laregion-seformer.fr>, en cliquant sur le bouton « Déposer un dossier », puis sur le dispositif « Manifestations Scientifiques 2018 » (en page 2). Le règlement de l'appel à projets (Document 1) peut être extrait sous format PDF dans l'onglet « Télécharger le règlement complet ».
- **Etape 2 :** Dans l'onglet « Documents », **téléchargez les documents à compléter** (Document 2 : le formulaire d'engagement ; Document 3 : Attestation sur l'honneur ; Document 4 : Attestation non récupération TVA) et les documents d'appui pour compléter le formulaire de candidature et faire une demande de paiement (Document 5 : Domaines de recherche principal et secondaire ; Document 6 : Thématiques 3S en Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée ; Document 7 : Modèle de demande de paiement et état récapitulatif des dépenses ; Document 8 : Modèles de compte-rendu financier et qualitatif de l'opération).
- **Etape 3 :** Pour compléter son dossier, **l'organisme bénéficiaire doit disposer d'un compte utilisateur :**
 - si l'organisme a déjà déposé un dossier sur LT-sub précédemment : munissez-vous des codes obtenus précédemment, sinon contactez-nous pour connaître le contact principal de votre établissement qui pourra vous créer un compte,
 - si l'organisme n'a jamais déposé de dossier sur LT-sub : celui-ci doit définir un compte utilisateur principal qui servira pour l'ensemble des dossiers rattachés à cet organisme.

Consultez le tutoriel LT-sub (dans la fenêtre « Documents », Document 9) ou contactez la Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur en cas de problème.

Vous recevrez alors un mail de confirmation avec votre identifiant et mot de passe comportant un lien de validation qui permet de finaliser votre inscription. Attention : si vous ne recevez pas ce mail, vérifiez vos spam ou rapprochez-vous de votre service informatique qui les gère.

Conservez bien votre identifiant et mot de passe qui vous permettront de suivre les étapes d'instruction de votre dossier et de faire la demande de paiement de la subvention attribuée.

- **Etape 4 :** Sur la page de présentation du dispositif, cliquez sur le bouton orange « déposer un dossier » et **complétez le formulaire en ligne,**

Enregistrer la saisie à chaque page du formulaire (en cas de téléchargement de pièces, chaque enregistrement ne doit pas dépasser 30 Méga)



(en cas de téléchargement de pièces, chaque enregistrement ne doit pas dépasser 30 Méga)

Attention : à ne pas confondre l'icône




« enregistrez le dossier », qui permet d'enregistrer les modifications saisies et de revenir plus tard sur la saisie, et



définitivement le dossier aux services de la Région.

« validez le dossier », qui transmet

- **Etape 5 : faire signer par le responsable de l'organisme bénéficiaire de la subvention** les documents 2, 3 et, le cas échéant, 4. Pour générer une version PDF de votre formulaire de candidature LT-sub complété afin de le donner à l'organisme gestionnaire de la subvention, allez en bas de page dans « génération de documents ».
- **Etape 6 :** **scannez les annexes signées** et déposez-les sur la plateforme dans l'onglet du formulaire « pièces justificatives ». Déposez également tous les documents demandés,
- **Etape 7 : validez votre dossier**  pour le transmettre à la Région uniquement par voie électronique au plus tard le **15 septembre 2017** (le dossier est ainsi transmis à la Région définitivement),
- **Etape 8 :** Vous recevez un **mail de confirmation du dépôt du dossier** et le document PDF de votre saisie sur LT-sub.

CONTACT : Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur
Mail : manifestations-scientifiques@laregion.fr / Tél : 04 67 22 94 51 / 78 60

LE DOSSIER COMPLET DOIT COMPRENDRE :

- le **formulaire de demande LT-sub dûment complété en ligne et validé**,
- les **pièces justificatives suivantes** (à déposer dans l'onglet « pièces justificatives » du formulaire) :
 - **les scan des documents complétés et signés :**
 - **Document 2** (à télécharger): Document d'engagement signé par l'organisateur, le responsable légal et le référent financier de la structure bénéficiaire de la subvention
 - **Document 3** (à télécharger): Attestation sur l'honneur signée par le représentant de la structure bénéficiaire de la subvention
 - **Document 4** (à télécharger): Attestation de non récupération de la TVA (le cas échéant, *si le budget est présenté TTC*) signée par le représentant de la structure bénéficiaire de la subvention
 - **L'avis motivé sur papier libre d'un établissement de recherche régional, d'un pôle de recherche, de la COMUE,...(différent du demandeur)**
 - un **relevé d'identité bancaire** de la structure bénéficiaire de la subvention,
 - le **pré-programme** de la manifestation et/ou les documents de présentation déjà édités,
 - le cas échéant, la **copie des notifications des recettes acquises** ou une lettre de soutien de chacun des partenaires de la manifestation,
 - le cas échéant, *si le bénéficiaire est un organisme privé* : les **statuts**, la **publication au Journal Officiel** (ou récépissé de la préfecture), la **liste des membres du bureau**, le **budget prévisionnel général de la structure de l'année** pour laquelle est sollicité le financement, le **rapport d'activité**, le **bilan et compte de résultat du dernier exercice exécuté**,
 - le cas échéant, *si l'organisateur est un laboratoire mixte sous diverses tutelles et si les factures présentées seront émises par plusieurs tutelles*, un **document mentionnant les différentes tutelles du laboratoire** (exemple : décisions du B.O portant création et renouvellement de l'unité),
 - le cas échéant, les **listes des membres du comité d'organisation** et du **comité scientifique**,
 - Tout document qui mettrait en valeur le dossier (copie d'écran du site web de la manifestation, lettre de soutien, liste des participants...).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité par les services de la Région.

DEPOT DU DOSSIER

Les dossiers de candidature sont à saisir et valider
sur la plateforme LT-sub de la Région <http://sesamesubventions.laregion-seformer.fr>
avant le 15 septembre 2017 minuit

Seuls les dossiers saisis et validés dans LT-sub seront instruits

CONTACT : Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur
Mail : manifestations-scientifiques@laregion.fr / Tél : 04 67 22 94 51 / 78 60
